



SLOVENIE & CROATIE



CARPE DIEM « DES VOYAGES A VOTRE IMAGE » - MARQUE COMMERCIALE DE CLRT VOYAGES

Parc Eureka - Zone d'activités Tire-Pois - 38660 ST VINCENT DE MERCUZE

Téléphone : 04.76.73.14.41 - Email : contact@carpediem-voyages.com

Site web : www.carpediem-voyages.com

SLOVENIE & CROATIE

DU 25 MAI AU 1^{ER} JUIN 2027



VOTRE PROGRAMME

COS PTT

Entre nature préservée et mer Adriatique, la Slovénie et la Croatie offrent un voyage riche en contrastes. Lacs aux eaux cristallines, montagnes verdoyantes, villages pleins de charme et villes historiques se succèdent dans des paysages à couper le souffle. De l'atmosphère paisible de la Slovénie à la douceur méditerranéenne de la Croatie, chaque instant invite à l'évasion. Entre cascades, criques secrètes et ruelles baignées de soleil, tout est réuni pour un séjour dépayssant et ressourçant.

1^{er} jour

D'ANNECY à GENEVE / Envol vers LJUBLJANA (Slovénie)

Rendez-vous des participants au départ de votre région et transfert à l'aéroport de **GENEVE**. Assistance aux formalités d'enregistrement puis envol à destination de **LJUBLJANA** sur vols **SWISS Air** via Zurich.

A votre arrivée, accueil par notre correspondant local puis départ vers la **Slovénie**.

☉ **Déjeuner dans un restaurant typique (¼ vin + ½ eau minérale inclus)**

Commencez votre périple par la **visite de LJUBLJANA** qui séduit par l'atmosphère bon enfant de son centre historique piétonnier. Visite du centre historique, mêlant style baroque et art nouveau, et marqué par les créations de Jože Plečnik, célèbre architecte slovène. Vous emprunterez le **Triple Pont**, emblème de la ville qui enjambe la Ljubljanica, dont le pont initial fut flanqué de deux ponts piétonniers par Jože Plečnik.



Au cours de votre promenade dans les rues pittoresques, découverte de la fontaine des fleuves, le monument en l'honneur de Napoléon, le pont aux Dragons, premier pont européen en béton armé dont les quatre dragons veillent sur la cité.

Visite de la **cathédrale baroque St Nicolas**, (**intérieure**) réplique de l'église du Gesù de Rome. Vous ne manquerez pas son portail sculpté, ses fresques, la magnificence de son autel et les dorures de ses orgues.

Installation à l'hôtel 4****(NL) pour **2 nuits consécutives** dans la région de Ljubljana.

☉ **Dîner (¼ vin + ½ eau minérale inclus)** et nuit à l'hôtel.

SLOVENIE & CROATIE

DU 25 MAI AU 1^{ER} JUIN 2027



2^{ème} jour

LAC DE BLED / LAC DE BOHINJ

180 Km / 4h00

☉ Petit déjeuner.

Départ vers le **lac de BLED**, site enchanteur en toutes saisons. Avec son château perché et l'église sur la petite île, le lac est un endroit magnifique à toutes les saisons.

Superbe lac glaciaire au pied des Alpes Juliennes, le lac de Bled offre un cadre idyllique : le château médiéval perché sur un promontoire rocheux, la petite île et son église baroque, la forêt et les montagnes environnantes. L'île au centre du lac abritait autrefois un sanctuaire consacré à la déesse de l'amour Živa.

**NB : Possibilité de balade en pletna sur le lac de Bled (à régler sur place mais à réserver à l'avance).*



☉ **Déjeuner** (¼ vin + ½ eau minérale inclus) à Radovljica charmante cité médiévale.

Continuation avec le **lac de Bohinj**, situé au fond d'une vallée glaciaire au pied des **Alpes Juliennes**. Détente dans ce site de grande beauté du **parc national du mont Triglav**.

*Plus grand lac de Slovénie, le lac de Bohinj est un coin de paradis au milieu des montagnes. Idéalement situé au sud du Parc Triglav, **sauvage et authentique**. Au bord des berges, vous admirerez l'eau bleu vert et les montagnes environnantes. Autant dire tout de suite que le décor est idyllique !*

☉ Dîner (¼ vin + ½ eau minérale inclus) et nuit à l'hôtel.



3^{ème} jour

GROTTES DE POSTOJNA / OPATIJA (**Croatie**) / KARLOVAC ou OTOCAC
250 Km / 4h00

☉ Petit déjeuner.

Route vers la fameuse **grotte de POSTOJNA**, qui est la grotte karstique la plus visitée en Europe ! Elle offre un réseau de 24 km de fossés composés de stalactites et stalagmites... **Un légendaire train touristique** vous conduira à travers l'entrelacs de passages, de galeries et de salles dans la grotte karstique. Vous découvrirez alors les principales curiosités du karst, mais aussi la plus grande stalagmite qui culmine à 5 mètres de haut, ou encore le bureau de poste souterrain le plus vieux du monde...

SLOVENIE & CROATIE

DU 25 MAI AU 1^{ER} JUIN 2027



Arrivée pour le déjeuner à **Opatija** sur les bords de l'Adriatique Croate.

☕ Déjeuner ($\frac{1}{4}$ vin + $\frac{1}{2}$ eau minérale inclus)

Découverte de cette élégante villégiature avec ses jardins et villas fin de siècle et sa célèbre promenade côtière. Superbe parcours par la route côtière pour admirer le littoral sauvage s'étirant au pied du massif de Velebit.

Poursuite soit par l'autoroute (direction Zagreb) pour Karlovac ou par la route côtière via Senj jusqu'à Otočac. Arrivée pour 1 nuit et installation en hôtel 4*.

☕ Dîner ($\frac{1}{4}$ vin + $\frac{1}{2}$ eau minérale inclus) et nuit à l'hôtel.

4^{ème} jour

LACS DE PLITVICE

260 Km / 4h15

☕ Petit déjeuner.

Journée d'excursion dans le **Parc National de Plitvice**, site naturel d'exception.

Dans un superbe décor de montagne et de forêts, vous serez éblouis devant la beauté et la grandeur des lieux : une succession de 16 lacs, aux eaux turquoise se déversant les uns dans les autres... représentant un phénomène d'architecture naturelle unique au monde ! Départ par la route panoramique traversant le massif du Velebit

Découverte guidée de 3 heures à pied et en bateau électrique des plus beaux sites du parc.

☕ Déjeuner ($\frac{1}{4}$ vin + $\frac{1}{2}$ eau minérale inclus) au restaurant.



Départ en direction de ZADAR, ville où l'héritage romain est omniprésent et qui recèle de véritables trésors architecturaux. Cette ancienne cité fortifiée conserve dans ses murs d'incalculables souvenirs de 2000 ans d'histoire : tour à tour romaine, byzantine, croate, vénitienne, napoléonienne et autrichienne, l'ancienne capitale de Dalmatie offre de beaux monuments que vous découvrirez :

SLOVENIE & CROATIE

DU 25 MAI AU 1^{ER} JUIN 2027



- l'immense **rotonde carolingienne de l'église Saint-Donat**, l'un des monuments les plus célèbres de Croatie, qui impressionne par son allure compacte,
- le **forum romain**, situé en plein cœur de la ville et qui fut dédié à l'empereur Auguste. Il est le plus vaste de Croatie et a conservé son dallage ainsi que de nombreux vestiges d'époque,
- la **cathédrale romane (extérieure)** dont la façade est l'une des plus belles réalisations d'art roman en Croatie.

Temps libre pour profiter du marché pittoresque. Continuation vers **Biograd**.

Installation pour **2 nuits consécutives** en hôtel 4* à Biograd. 🍷 Dîner (**¼ vin + ½ eau** inclus) nuit à l'hôtel.



5^{ème} jour

ZADAR / PARC NATIONAL DE KRKA

180 Km / 2h30

🍷 Petit déjeuner.

Départ en direction du **PARC NATIONAL DES CHUTES DE KRKA**, véritable merveille de la nature : **visite guidée de ce site unique en Croatie** qui se compose de chutes d'eau entourées d'une nature luxuriante. Les chutes ont été créées par le calcaire qui s'est déposé le long de la rivière Krka en formant des barrières de roche calcaire appelées travertin.

Vous emprunterez les pontons de bois et les chemins qui contournent l'eau pour découvrir ce joli parc national, en jouissant d'une vue imprenable tout au long de votre parcours.



🍷 Déjeuner (**¼ vin + ½ eau minérale** inclus)



Face à l'hôtel, embarquement à bord d'un **bateau privé et croisière de 3 heures** dans le verdoyant archipel Dalmate (**boisson à bord**). Escale sur une petite île et promenade dans son village sans voitures ou le temps semble s'être arrêté.

Retour à l'hôtel.

🍷 Dîner (**¼ vin + ½ eau** inclus) et nuit à l'hôtel.

☕ Petit déjeuner.

Parcours par **Šibenik** située à l'estuaire de la Krka et la corniche de Primošten.

Départ en direction de **TROGIR**, véritable bijou du Moyen-Âge : cette cité médiévale est classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Ses étroites ruelles pavées sont bordées de hautes maisons en pierre blanche, et ses quais où s'amarrent de nombreux bateaux conservent l'atmosphère d'un autre temps, offrant un charme infini à cette petite ville... Vous déambulerez accompagné de votre guide, au fil des ruelles à la découverte des nombreuses églises et **palais gothiques**. Arrivée sur la **Grand'place** où vous découvrirez la splendide **cathédrale Saint-Laurent de style roman** ([intérieur](#)) : elle se targue de cumuler tous les styles architecturaux et se distingue par son extraordinaire portail sculpté par Radovan et qui offre une richesse extraordinaire de détails.



☕ **Déjeuner de poissons (¼ vin + ½ eau inclus)** au restaurant.

Puis continuation en direction de **SPLIT**. Capitale de la Dalmatie, Split abrite un véritable trésor déclaré au patrimoine mondial de l'Unesco : le palais de l'empereur Dioclétien qui accueille la vieille ville. Avec son mélange de constructions vénitienes et d'architecture autrichienne, l'ensemble concentre 2000 ans d'histoire. L'état de conservation de la vieille ville et du palais est rare... ces vestiges ayant même influencé le courant néo-classique, des siècles plus tard !

Visite guidée du palais de l'empereur Dioclétien, en découvrant notamment :

- les **portes monumentales** dont la célèbre « **porte de fer** » située à l'ouest du palais, qui servait de jonction entre la ville du palais et le nouveau quartier lorsque le faubourg vénitien prit de l'ampleur,
- le **temple de Jupiter** érigé à la fin du 3^{ème} siècle : son plafond est orné de masques romains et de



magnifiques motifs floraux,

- le **mausolée-cathédrale** ([entrée incluse](#)) qui est l'une des plus petites cathédrales au monde. A l'origine, elle était le mausolée de l'empereur Dioclétien qui fut converti en église au 7^{ème} siècle.

Continuation en longeant la **Riviera de Makarska** réputée pour ses beaux paysages.

Installation pour **2 nuits consécutives**

en hôtel 4* à Neum ([Bosnie Herzégovine](#)), point de départ idéal pour visiter en étoile la région.

☕ Dîner (¼ vin + ½ eau inclus) nuit à l'hôtel.

7^{ème} jour

ILE DE KORCULA

☕ Petit déjeuner.

Départ à travers les splendides paysages de la presqu'île de Pelješac réputée pour ses vignobles produisant les meilleurs vins de Croatie.

A **Orebić**, courte traversée en navette privative pour l'île de **Korcula**. Visite guidée de sa capitale, véritable petite ville musée avec ses maisons du 15^e siècle, ses rues étroites, ses petites places ornées de beaux palais et sa cathédrale ([entrée incluse](#)).



☕ Déjeuner ($\frac{1}{4}$ vin + $\frac{1}{2}$ eau minérale inclus) au restaurant

Détente puis retour à l'hôtel dans l'après-midi.

☕ Dîner ($\frac{1}{4}$ vin + $\frac{1}{2}$ eau inclus) nuit à l'hôtel.

8^{ème} jour

DUBROVNIK / Vol pour GENEVE / Retour dans votre région

☕ Petit déjeuner.

Départ pour **DUBROVNIK** : *perchée sur un rocher et ceinturée de hauts remparts baignés par la mer, la « perle de l'Adriatique » ville médiévale à l'architecture tant préromane que baroque, jouit d'une renommée mondiale. Ses puissants remparts, ses forteresses, ses palais et ses églises en pierres blanches sont d'une parfaite harmonie et d'une rare beauté. L'ensemble de la vieille ville est inscrit sur la liste de l'héritage culturel mondial de l'Unesco.*

Découverte guidée de la vieille ville de DUBROVNIK, enceinte de majestueux remparts, avec notamment :

- la **porte Pile** qui rappelle l'époque où la cité était fermée la nuit. Seuls les catholiques étaient autorisés à y demeurer,
- la **rue Prijeko** qui forme l'axe principal de la vieille ville. Chaque maison y est construite selon le même modèle et vous pourrez y apprécier la beauté des façades et les ruelles qui montent en direction des remparts,
- le **vieux port** adossé au **fort Saint-Jean** qui gardait l'entrée de la ville,
- la **place de la loge** qui faisait jadis office de marché. Elle s'organise autour de la colonne de Roland, et voit se dresser la fameuse **tour de l'horloge**,

SLOVENIE & CROATIE

DU 25 MAI AU 1^{ER} JUIN 2027



- la **cathédrale de l'Assomption de la Vierge** qui déploie une riche décoration extérieure (colonnes, corniches, frontons, statues et dômes) qui contraste avec la simplicité de son intérieur,



- le **palais Sponza** reconnaissable à sa galerie à arcades. Autrefois, il abritait la douane et les ateliers de la monnaie de la République de Raguse. Sa remarquable façade marque la jonction entre les styles gothiques et Renaissance.

- le **palais des Recteurs** (extérieur), merveille architecturale, mélange des architectures Gothique et Renaissance. Fait de colonnes et d'arcades majestueuses, il abrite aussi, au premier étage, le musée de l'Histoire de la ville et les appartements du recteur, fidèlement reconstitués,

- la **colonne de Roland** qui domine la Placa (ou Stradun), large avenue dallée tracée au milieu de la ville, sur l'ancien marécage qui la séparait du continent.



Arrêt au **couvent des Franciscains** ([entrée incluse](#)) : une fois passé le porche, vous entrerez dans un **charmant cloître** où règnent tranquillité et harmonie. Il est considéré comme un chef d'œuvre de l'**art roman en Dalmatie** avec ses arcades, ses colonnades surmontées de sculptures représentant visages, fleurs, animaux. Mais le monastère est aussi connu pour **sa vieille pharmacie**, une des plus vieilles d'Europe encore en activité. En 1360, elle fut créée pour soigner les moines et la population en vendant ses potions, ses mélanges d'herbes médicinales, de sauge ou de menthe. Vous

pourrez la visiter et découvrir ses vieux outils, bocaux... dont la plupart sont gardés dans le petit musée du monastère.

☕ Déjeuner (**¼ vin + ½ eau minérale inclus**) au restaurant.

Temps libre pour faire le tour des remparts, prendre le téléphérique, flâner sur Stradun, siroter un café ou se promener en bord de mer, faire le tour des remparts (en supplément) ...

Transfert à l'aéroport de **DUBROVNIK**. Formalités d'enregistrement puis envol à destination de **GENEVE** sur vols **SWISS Air** via Zurich.

A votre arrivée, récupération des bagages et **transfert retour dans votre région**.

Fin de nos prestations.

N.B : Les visites et excursions mentionnées au programme peuvent être modifiées ou inversées en fonction des particularités locales.

SLOVENIE & CROATIE

DU 25 MAI AU 1^{ER} JUIN 2027



Vos horaires de vols avec **SWISS Air**

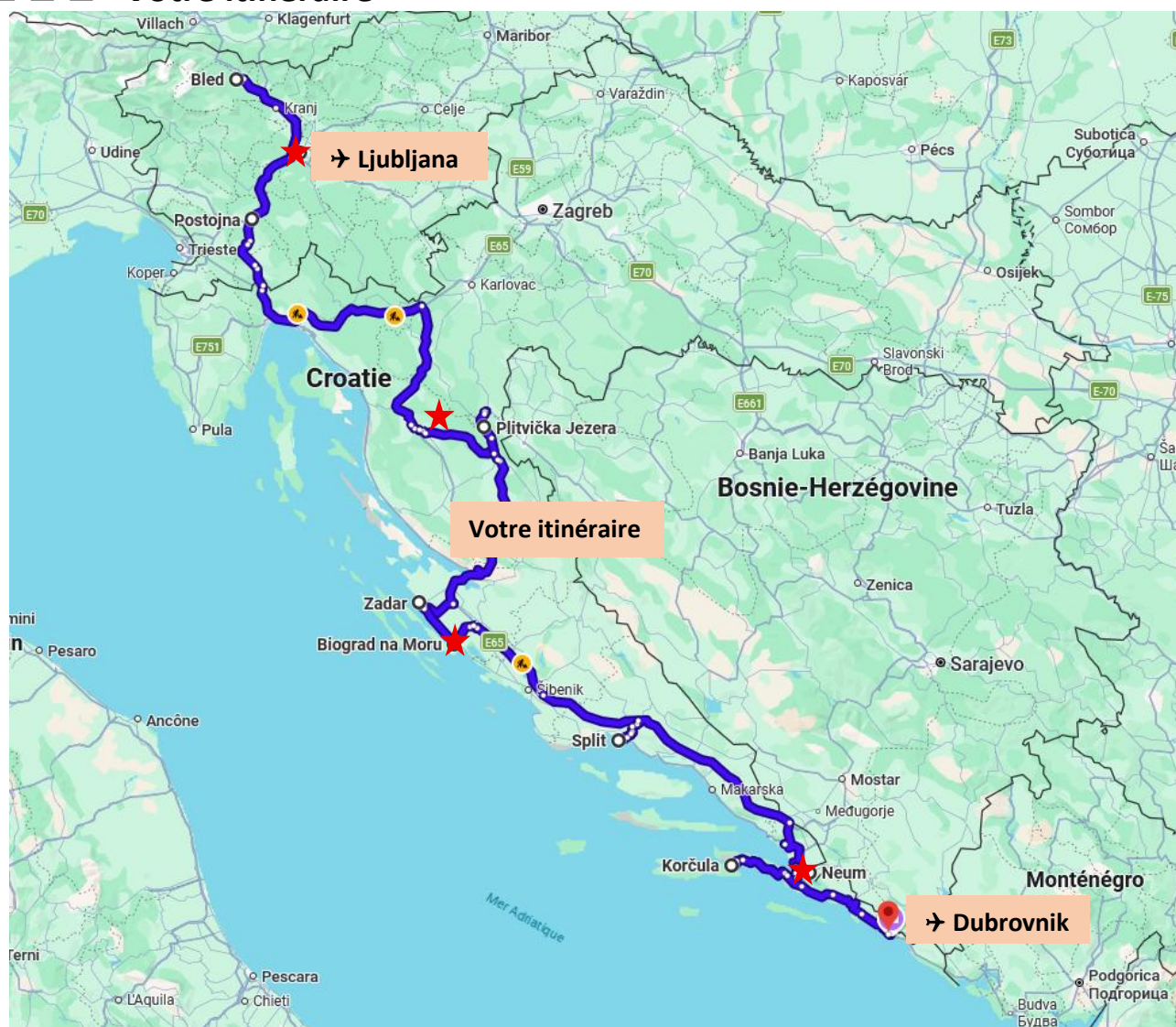
Genève / Zurich – 07h15 / 08h05
Zurich / Ljubljana – 08h55 / 10h05

Dubrovnik / Zurich – 19h40 / 21h40
Zurich / Genève – 22h35 / 23h25

Horaires indicatifs - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et, en cas de transport, l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Votre itinéraire



★ SITUATION DE VOS HOTELS

Prix par personne en chambre double
8 jours / 7 nuits – Du 25 Mai au 1^{er} Juin 2027

Base 40 / 44 participants	Base 35/39 participants	Base 30/34 participants	Base 25/29 participants
1 940 €	1 980 €	2 035 €	2 110 €

Nous disposons d'une option sur 40 sièges sur les vols Swiss jusqu'au 25 Septembre 2026

■ ■ ■ Ce prix comprend

- L'acheminement aller et retour d'Annecy à l'aéroport de Genève
- Les vols Swiss : Genève / Ljubljana et Dubrovnik / Genève incluant 1 escale et 1 bagage soute de 23 kg/pers.
- Les transferts en car aéroport / hôtel / aéroport et autocar grand tourisme local durant le circuit
- 7 nuits en hôtels 4**** (NL), base chambre double avec bain ou douche
- Pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 8, dont **des déjeuners de spécialités**
- **Les boissons aux repas : (¼ vin + ½ eau inclus)**
- Les visites telles que mentionnées au programme, dont :

Ljubljana : cathédrale	Parc National de Plitvice	Trogir : Cathédrale
Lac de Bohinj	Zadar	Split : Palais
Lac de Bled	Parc National de Krka	Ile de Korcula
Grotte de Postojna	Croisière archipel Dalmate	Dubrovnik : couvent des Franciscains
- Guide-accompagnateur francophone durant toute la durée du circuit
- Taxes et services hôteliers (à ce jour, sous réserve de hausse)
- Les taxes d'aéroport et de sécurité : 7 € (à ce jour, sous réserve de hausse)
- Assurance Assistance / Rapatriement offerte
- Garantie APST (Garantie totale des fonds déposés)
- Pochette de voyage électronique
- **Une participation de 5 €/personne pour la fondation « Je pars, tu pars, il part »**
- Assistance à l'embarquement et assistance de nos représentants locaux

■ ■ ■ Ce prix ne comprend pas

- Vos dépenses personnelles, boissons et repas autres que mentionnées, pourboires aux guides et chauffeurs, etc....
- L'assurance Annulation / Interruption de séjour : +60 €
- Le supplément chambre individuelle (nombre limité) : + 335 €

Ce devis a été établi le 24/09/2026 selon les conditions économiques en vigueur à ce jour. Il reste sous réserve d'augmentation de la part de nos prestataires de services, de la fluctuation du taux de change et de l'augmentation du coût du pétrole, et sous réserve de disponibilité des prestations. Ce devis n'a fait à ce jour l'objet d'aucune réservation.

Nos engagements pour un Tourisme plus Responsable

Nous sommes adhérents à l'association ATR depuis 2018. Le label rassemble les professionnels du voyage engagés dans un tourisme à visage humain. Voyageurs, pour passer de bonnes vacances, passez à l'action, en choisissant des voyages respectueux de la planète et de ses habitants. Agissons ensemble pour un tourisme responsable : <https://www.tourisme-responsable.org/voyager-responsable/charte-ethique-voyageur/>



MEMBRE
AGIR POUR UN
TOURISME
RESPONSABLE

Nous nous engageons également au côté de l'association « [Je pars, tu pars, il part](#) » qui a pour objectif de faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs aux français qui en sont privé. En tant qu'acteurs du tourisme depuis de nombreuses années, il nous semble qu'il est du ressort de notre industrie d'organiser une chaîne de solidarité bénéficiant aux enfants et familles ne pouvant s'offrir des vacances méritées. Nous faisons contribuer nos voyageurs à hauteur de 5 € / personne pour permettre aux plus démunis de s'évader en famille le temps d'une semaine à la mer, à la campagne ou à la montagne sur le territoire français. **Grâce à vous nous contribuerons ensemble à leur faire de vivre de bons moments en famille loin de leurs préoccupations du quotidien.**



Je pars, tu pars, il part.

CONTRIBUONS AUX VACANCES POUR TOUS

Formalités administratives et sanitaires

Formalités d'entrée sur le territoire :

Pour les voyageurs de nationalité française : **Passeport valide 3 mois après la date de retour**

Nous vous invitons à consulter le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique Conseils aux Voyageurs.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités de santé - Vaccin(s) conseillé(s) /obligatoire(s) :

Nous vous invitons à prendre connaissance du site du Ministère des Affaires Etrangères – rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Il convient de suivre l'évolution de la situation sanitaire et les consignes des autorités locales. Plus d'informations et recommandations sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> ainsi que sur la plateforme <https://reopen.europa.eu/fr> de la Commission européenne.

Une mise à jour des obligations vous sera communiquée sur votre convocation environ 30 jours avant le départ.

Modalités de paiement

- Acompte de 30 % à verser à la réservation
- Acompte complémentaire obligatoire de 30 % au plus tard 95 jours avant le départ
- Solde à réception de facture, au plus tard 35 jours avant le départ

Le non-respect de l'échéancier de règlement ou tout retard de paiement supérieur à 5 jours entrainera obligatoirement l'annulation des prestations et fera l'objet d'une facture de frais d'annulation conformément aux dispositions mentionnées ci-après.

En cas de paiement par chèque ANCV, des frais d'agence de 0,25 € / chèque seront facturés pour le traitement. Pour rappel les ANCV ne sont acceptés que pour les voyages au sein de l'Union Européenne.

Assurances (contrats consultables sur www.carpediem-voyages.com)

- Assurance Assistance / Rapatriement : [contrat Valeurs Assurances / VYV](#)

- Assurance optionnelle complémentaire (à souscrire impérativement à la réservation de voyage) : [contrat Valeurs Assurances / Solucia N° ORD120594Q5C5 : Annulation / Interruption de séjour](#)

Le montant des assurances souscrites (annulation, complémentaire santé etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

■ ■ ■ **Frais d'annulation du fait du client – Modification de nom/prénom**

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais fixés ci-dessous.

Dans le cas où le contractant viendrait à annuler le présent contrat **dans sa totalité** pour une raison quelconque, il serait dû à l'organisateur en remboursement des frais engagés et de ses diligences, les indemnités suivantes :

- Annulation à plus de 91 jours avant le départ : Acompte non remboursable, avec un minimum de 30 % de frais par personne sur le prix total du contrat
- Annulation entre 90 et 61 jours avant le départ : 50 % de frais par personne sur le prix total du contrat
- Annulation entre 60 et 36 jours avant le départ : 80 % de frais par personne sur le prix total du contrat
- Annulation entre 35 jours et le jour du départ : 100 % de frais par personne sur le prix total du contrat

Frais d'annulation du fait d'un voyageur :

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne, sur le prix total du voyage) :

- A compter de la date de signature de l'accord jusqu'à 91 jours avant le départ : 80 € / Possibilité de réduire le nombre de sièges dans la limite de 20 % du contingent initial.
- Annulation intervenant entre 90 et 61 jours avant le départ : 20 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 60 et 36 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 35 et 21 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 7 jours et le jour du départ : 100 % du montant du voyage

A noter que des frais administratifs de gestion de l'annulation d'un montant de 80 euros par personne seront facturés, quel que soit la date et le motif de l'annulation.

Si une annulation partielle (ou plusieurs) implique un changement de base tarifaire sur l'effectif de participants, le supplément par personne sera intégralement répercuté sur les voyageurs restants.

Changement de nom/prénom :

Attention dans certains cas, la réservation peut être nominative dès la confirmation du dossier, cela sera mentionné spécifiquement.

- Depuis la date de signature du contrat jusqu'à 61 jours avant le départ : aucun frais.
- Entre 60 et 31 jours du départ : 50 € de frais de modification.
- A partir de 30 jours avant le départ : impossibilité de changement de nom (billets d'avion émis). Une modification serait alors considérée comme une annulation entraînant les frais d'annulation ci-dessus mentionnés et la perte de la réservation. Une nouvelle réservation serait alors assujettie aux disponibilités offertes par la compagnie aérienne et au tarif en vigueur au moment de la demande de nouvelle réservation. Tout éventuel supplément serait à la charge du voyageur.

■ ■ ■ **Révision du prix**

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances

sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse.

Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

Pour toute hausse supérieure à 8% et jusqu'à 20 jours du départ, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

■ ■ ■ **Personnes à mobilité réduite**

De manière générale, ce voyage **n'est pas adapté** aux personnes à mobilité réduite. En cas de demande particulière, merci de vous adresser à nous.

■ ■ ■ **Vos données personnelles**

La personne à l'origine de cette demande accepte de transmettre les données des voyageurs en vue de son exécution et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : CARPE DIEM "des voyages à votre image" Parc Eureka Zone d'activités Tire-Poix 38660 ST VINCENT DE MERCUZE ou un courrier électronique à contact@carpediem-voyages.com

Assurance Voyage

SOLUCIA
SERVICE & PROTECTION JURIDIQUES

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Solucia Protection Juridique, entreprise d'assurance de droit français régie par le Code des Assurances, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 9 600 000 euros, immatriculée au RCS de PARIS 481 997 708, dont le siège social est situé 111 avenue de France – CS 51519 – 75634 Paris cedex 13 (France) et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 09.

PRODUIT : TRAVEL SOLUTION

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.

Une information précontractuelle et contractuelle complète sur ce produit est fournie dans les documents relatifs au contrat d'assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette assurance permet la prise en charge de frais restés à la charge de l'assuré lorsqu'un événement garanti survient avant ou pendant son séjour/voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

VOS GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES :

- ✓ Frais d'annulation pour motifs listés :
Prise en charge des frais d'annulation jusqu'à 20 000 € par personne et 70 000 € maximum par événement.

VOS GARANTIES NON SYSTEMATIQUEMENT PREVUES :

- Frais d'interruption de séjour :
Remboursement des frais de séjour au prorata temporis des nuitées et prestations terrestres (hors transport) non consommés, en cas de retour prématuré. Pris en charge dans la limite de 20 000 € par personne et avec un maximum de 70 000 € par événement.
- Extension COVID :
Prise en charge en cas d'annulation ou interruption de votre séjour des frais dans la limite des plafonds mentionnés ci-dessus en cas d'annulation ou en cas d'interruption de séjour.

- ✓ Les garanties précédées d'une coche verte sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'annulation pour convenance personnelle
- ✗ L'absence d'aléa
- ✗ Le défaut ou l'excès d'enneigement
- ✗ Les événements survenus avant la souscription du contrat d'assurance
- ✗ Les événements non prévus aux conditions générales
- ✗ Les voyages/séjours de plus de 90 jours consécutifs



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions de votre contrat sont :

- ! Les conséquences et/ou événements résultant de la grève, d'un attentat ou d'un acte de terrorisme sauf stipulation contraire aux conditions générales.
- ! La faute intentionnelle de l'assuré.
- ! Les maladies ou accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement ou d'une hospitalisation entre la réservation du voyage et la souscription du contrat.
- ! Les complications de grossesse au-delà de la 28ème semaine
- ! La défaillance de toute nature, y compris financière, du transporteur rendant impossible l'exécution de ses obligations contractuelles.
- ! De la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au séjour, tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, carnet de vaccination sauf en cas de vol, dans les 48 heures précédant le départ, du passeport ou carte d'identité.

Principale restriction :

- ! Dans le cadre de la garantie « annulation pour motifs listés », nous ne prenons pas en charge les frais de dossiers inférieurs à 50€.
- ! Dans le cadre de la garantie interruption de séjour, une franchise de 100 € par assuré est appliquée.

! Dans le cadre de la garantie extension Covid, une franchise de 30 euros par assuré est appliquée



Où suis-je couvert ?

- ✓ L'Adhérent doit avoir souscrit le contrat dans une Agence ou Organisme de voyage en France métropolitaine, Corse ou dans les DROM.
- ✓ La garantie annulation pour périls dénommés : lieu de Domicile de l'Assuré.
- ✓ Les autres garanties : dans le pays de destination choisis par l'Adhérent, y compris la France et indiqué(s) au bulletin d'inscription au voyage l'Organisateur/Agence de voyage



Quelles sont mes obligations ?

■ A la souscription du contrat

Répondre exactement aux questions posées lors de la souscription, **sous peine de nullité du contrat dans l'hypothèse où l'omission ou l'inexactitude qui induit en erreur l'Assureur sur les éléments d'appréciation du risque se révèle être intentionnelle** ;

Déclarer précisément l'identité de chaque Assuré bénéficiaire

Régler la prime d'assurance indiquée au contrat, **sous peine de voir le contrat résilié**

■ En cours de contrat

Déclarer toutes circonstances nouvelles ou les modifications de circonstance qui sont de nature à entraîner une aggravation sensible et durable du risque de survenance de l'événement assuré ;

■ En cas de sinistre

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis, et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre,

Informez des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou en partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que l'assuré reçoit suite à sinistre,

En cas de vol, déposer plainte auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les primes d'assurance sont payables auprès de l'assureur ou de son représentant concomitamment à la souscription. Le paiement s'effectue par carte bancaire et est réglé en une fois.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

La garantie « Annulation », prend effet le jour de la souscription du contrat.

La garantie « Interruption de séjour » prend effet, le jour du départ du lieu de séjour

L'extension covid prend effet le jour de la souscription du contrat

Fin de la couverture

La garantie « Annulation » expire le jour du départ en voyage

La garantie « Interruption de séjour » expire le dernier jour du voyage

L'extension covid expire le dernier jour du voyage



Comment puis-je résilier le contrat ?

S'agissant d'un contrat à durée déterminée, celui-ci prend fin au plus tard à la date de fin de séjour indiquée sur vos conditions particulières ou bulletin d'adhésion.

Le contrat cessera automatiquement sans possibilité de renouvellement.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise CLRT VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CLRT VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180701>

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CLRT VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (APST Siège 15 avenue Carnot 75017 PARIS Tel : 01 44 09 25 35 / 01 44 09 88 00 Mail : info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CLRT VOYAGES.

Tout ce qui précède constitue l'offre préalable conformément à l'article 211-4 du Code du Tourisme, et le client certifie en avoir pris connaissance.

Date :

Signature :